



Deux nouvelles aides financières instituées pour prévenir les TMS dans les TPE/PME

L'assurance maladie-risques professionnels a indiqué, le 3 mai 2016, qu'elle mettait en place de nouvelles aides financières à destination des entreprises de moins de 50 salariés, afin de les aider concrètement à financer une partie de leurs investissements en conseil et en matériel pour agir durablement contre les TMS.

On notera que ce dispositif est réservé aux entreprises de moins de 50 salariés dépendant du régime général de l'assurance maladie et répondant à certaines conditions (telles qu'être à jour de ses cotisations Urssaf, avoir adhéré à un Service de santé au travail, avoir un Document Unique d'évaluation des risques professionnels, etc.). Une première aide, dite aide TMS Pros Diagnostic est plafonnée à 25 000 euros et permet d'identifier et de maîtriser les risques de TMS. Elle peut ainsi financer 70 % du montant de la formation d'une personne ressource en interne pour qu'elle soit capable d'animer et mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans l'entreprise, et/ou une prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS.

Une fois le diagnostic des situations de travail concernées posé et le plan d'actions réalisé, l'entreprise peut bénéficier d'une seconde aide financière appelée "TMS Pro action", également plafonnée à 25 000 euros, et destinée à l'achat d'équipements adaptés.

Le dispositif n'est accessible que pour une période limitée : du 3 mai 2016 au 15 novembre 2017 (date limite d'envoi de l'intégralité des pièces justificatives pour paiement de l'aide). Si l'entreprise est intéressée, elle doit s'adresser au service de prévention de sa Carsat et réserver l'aide avant le 15 juillet 2017, puis envoyer tous les documents nécessaires avant le 25 novembre 2017.

Pour connaître l'ensemble des démarches à effectuer, voir le site Internet : tmspros.fr.

À noter enfin que la branche AT-MP mène une expérimentation en Pays de la Loire dans les entreprises de 20 à 149 salariés. Quand un plan d'actions est mis en place et que l'efficacité des actions engagées est évaluée, les entreprises peuvent bénéficier d'une réduction de leur taux de cotisation AT-MP. ■

Offres de formations Afometra

Retrouvez toutes les offres de formation de l'Afometra sur le site www.afometra.org et notamment :

une offre complète de cycles métiers en Santé au travail :

- médecin (DPC),
- infirmier(ère) (DPC),
- assistant(e) technique (certification RNCP, niveau III),
- assistant(e) médical(e),
- directeur(trice),
- assistant(e) de service social et conseiller(e) du travail.

De nouvelles formations comme :

- Les besoins, les indicateurs en Santé en travail, le suivi et l'évaluation du projet de Service.
- La stratégie SOBANE et la Santé au travail.
- Vieillesse/emploi des seniors/ pénibilité : rôle des SSTI.
- Risques émergents.
- Entretiens professionnels.
- Animer une équipe opérationnelle autour d'un projet.
- Introduction à l'analyse transactionnelle.
- Aptitude, inaptitude – évolution de la jurisprudence...

Du fait de l'actualité législative récente et des évolutions réglementaires prévisibles, les formateurs de l'Afometra seront particulièrement attentifs à la mise à jour permanente des programmes.

Vous pourrez rencontrer toute l'équipe de l'Afometra sur le stand n°17, lors du 34^e Congrès national de médecine et Santé au travail, du 21 au 24 juin 2016 à Paris.



Parution

Fonctions Publiques : une approche pluridisciplinaire de la Santé au travail

Pr Alain Dômont

Cette nouvelle édition 2015 du livre d'Alain Dômont "Fonctions Publiques : une approche pluridisciplinaire de la Santé au travail" se donne comme premier objectif d'aider les médecins de prévention et les médecins du travail du personnel hospitalier à mieux cerner leur rôle médical et leur rôle de préventeur en milieu du travail.

Editions DOC/IS
www.editions-docis.com